

coutumes de chacune des provinces. Elle a remis, entre les mains de l'Etat, une force, une puissance, une autorité, dont l'Etat ne peut se dessaisir, sans courir le danger de livrer les plus puissants moyens d'action et d'influence à ceux-là mêmes qui se proclament ses ennemis ; sans compromettre l'avenir, en abandonnant à la spéculation ignorante ou audacieuse l'esprit, le cœur, la moralité des générations nouvelles. Créer l'Université, ce n'était donc pas seulement s'emparer d'un droit incontestable, c'était remplir un devoir. L'Etat peut seul innover avec mesure, profiter des leçons de l'expérience, essayer sur une vaste échelle les méthodes nouvelles, et donner à la patrie des citoyens éclairés, ayant une instruction complète ; parce que, seul, il peut diviser l'enseignement entre un grand nombre de maîtres, suivant la spécialité de leurs études, division sans laquelle aucun résultat solide et durable ne peut être obtenu. Sur tous ces points, l'Université a dignement répondu aux vues du grand homme auquel elle est fière de devoir son origine ; elle a contribué à répandre les idées nouvelles, à calmer les esprits, à mûrir les intelligences. Combien grande a été son influence. C'est ce que prouve l'acharnement même de ses ennemis ; on n'attaque pas avec passion une institution sans puissance et sans portée !

Mais en rappelant que l'Université a été une des plus grandes, une des plus fécondes idées de Napoléon, nous ne voulons pas dire qu'elle ait été le premier jour ce qu'elle est aujourd'hui. Elle ne serait pas digne de son nom si elle restait stationnaire ; car ce nom même indique qu'elle comprend, dans un vaste ensemble, toutes les sciences humaines. Ainsi, son premier devoir est, non pas d'innover brusquement, mais d'améliorer dans une juste mesure ; de distinguer, parmi les sciences qui viennent à faire de rapides progrès, celles qui les doivent à une mode, à un pur caprice, et celles qui répondent à un besoin réel des intelligences ; de suivre les progrès, l'es-